

**AVENANT A LA CONVENTION
PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
SUBVENTION SPECIFIQUE**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I. **La Métropole Aix-Marseille-Provence**
58, boulevard Charles Livon
13007 MARSEILLE

représenté par Sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer la
présente convention par délibération du Bureau de la Métropole
en date du 07 décembre 2023.

ci-après désigné **« la Métropole »**

ET

L'Association **Association ECOUTE TA PLANETE**
Gymnase A. Calmat
31 Avenue Pierre Matraja

siège 13960 SAUSSET-LES-PINS

représentée par Sa directrice, Madame Corinne ROUX

ci-après désignée **« l'association »**

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Par convention en date du 08 décembre 2023 approuvée par délibération TCM-009-15132/23/BM, la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient, sous forme de subventions, l'association ECOUTE TA PLANETE, lauréate de l'appel à projets « Sensibilisation des usagers et des acteurs du littoral aux enjeux du Contrat de Baie » lancé en 2023, dans le cadre du Contrat de baie de transition.

Suite au bilan très positif de l'année 2024 du projet « Aires Marines Educatives » porté par l'association, et afin de poursuivre les objectifs du Contrat de baie, la Métropole souhaite soutenir pour l'année 2025 ce projet.

ARTICLE 1 – DESCRIPTIF DE L'ACTION 2025

En 2024, ce projet a donné entière satisfaction quant aux objectifs attendus. En effet, les sentiers sous-marins ont été mis en place, permettant ainsi l'approfondissement du diagnostic initial. Sur le territoire de Sausset-les-Pins plusieurs sites ont été retenus et les AME doivent être mises en place en collaboration avec le Parc Marin de la Côte Bleue (gestionnaire des sites), la direction des établissements des écoles intéressées et la commune. Suite à des difficultés organisationnelles dans l'école pressentie, la commune de Carry-le-Rouet n'a pour l'instant pas mis en place d'A.M.E mais l'école reste intéressée et les démarches doivent reprendre. Sur le territoire de Marseille, les A.M.E. sont à différents stades d'avancement, mais des journées de découverte de leur site ont été organisées pour le collège Jacques Prévert, et l'école de l'Estaque a relancé son A.M.E qui avait été abandonnée faute de moyens.

Ainsi, le projet global retenu dans le cadre de l'appel à projets est en bonne voie, toutes les démarches ont été entamées et les travaux doivent être poursuivis avec les écoles sur l'année 2025.

ARTICLE 2 – COUT DE L'ACTION 2025 ET PARTICIPATION DE LA METROPOLE

Le budget prévisionnel total de l'action est 14 100€ pour l'année 2025. La participation de la Métropole est fixée à 4 952€, soit 35.12% du coût total prévisionnel de l'action.

ARTICLE 3 – DUREE DE LA CONVENTION

La durée du présent avenant est de 1 an au titre de l'exercice 2025, et trouvera son terme au plus tard au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 4 – AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Listes des annexes :

Annexe : budget prévisionnel de l'action 2024-2025

Fait à Marseille, le

Pour l'Association

Pour la Métropole

La Directrice

**La Présidente
Martine VASSAL**

ANNEXE : BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION 2024- 2025

Budget prévisionnel " AME Mer à Terre 2024 - 2025"

CHARGES	Montant prévisionnel	PRODUITS	Montant Prévisionnel
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	1200 €	70 -Ventes (prestations, marchandises,...)	5 268 €
Prestations de services	0 €	Autofinancement	5572 €
Achats matières et fournitures d'équipement	1200 €	74 - Subvention d'exploitation	22628 €
Carburant		Etat	
61 - Services extérieurs	0 €	Agence de l'eau RMC	8 224 €
Travaux d'entretien et de réparation		Région(s)	
Primes d'assurance		Conseil régional PACA	
Documentation/Etudes/Recherche			
Locations		Départements	
62 - Autres services extérieurs	1600 €		
Honoraires, rémunérations d'interimaires		Intercommunalités	
Publicité - Publications	0 €	MPM	9 904 €
Missions et réceptions, déplacements	1600 €	Parc National des Calanques	4 500 €
Services bancaires			
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
64 - Charges de personnel	23810 €	Agence de services des paiements	
Salaires bruts	17520 €		
Charges sociales	6290 €	Aides privés	
Autres charges			
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons ou legs	
67 - Charges exceptionnelles			
Sous total 1	26 610 €	Sous total 2	28 200 €
CHARGES INDIRECTES		RESSOURCES INDIRECTES	
Charges fixes de fonctionnement	1 590 €		
Autres			
Total des charges	28 200 €	Total des produits	28 200 €
Emplois des contrib. volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à dispositions gratuite		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	28 200 €	TOTAL	28 200 €